



Plan de protection



Version 5.0

Valable dès le 2.07.2021

Gil Pinto-Pereira, 079 431 74 65

1 Mesures clubs & centres

1 Personne mandatée COVID-19

Chaque club doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres/clients.

Mesures

La personne mandatée COVID-19 pour le TC Versoix est Gil Pinto-Pereira, 25A chemin Maurice-Ravel, 1290 Versoix - gil.pintopereira@ik.me - 079 431 74 65.

2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations.

Mesures

Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes:

Les locaux, les WC, les poignées des portes et autres surfaces sont régulièrement nettoyés et désinfectés par le personnel d'entretien.

Les portes et portails restent ouverts dans la mesure du possible pour réduire les contacts au maximum.

Le balayage et l'entretien des courts sont assurés par la personne en charge du Tennis Club de Versoix.

Le Tennis Club de Versoix est responsable du nettoyage et de la désinfection du matériel utilisé. Les produits nécessaires sont de la responsabilité de l'utilisateur.

3 Eloignement physique

Respect des distances (distance minimale de 1,5m entre les personnes).

Mesures

La distance physique est assuré par les mesures suivantes :

L'accès aux courts intérieurs se fait par le hall d'accès.

La sortie de la halle se fait par le hall d'accès uniquement.

Les bancs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.

L'accès et la capacité du club house sont limités et affichés.

Pour les compétitions, le public (spectateurs et participants compris) est autorisé avec une limite fixée à 500 personnes en extérieur et 250 en intérieur sans besoin d'être assis mais en gardant les distances et maximum 2/3 de la capacité.

Il faut continuer à renoncer à la traditionnelle poignée de main.

4 Port du masque

Eviter la transmission du virus.

Mesures

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur des bâtiments du Centre Sportif sauf durant l'activité sportive et pour les personnes de moins de 12 ans.

5 Utilisation des installations

Les installations doivent être utilisées conformément aux directives.

Mesures

L'utilisation des courts est réservée :

- aux membres du TCV
- à leurs invités,
- aux locations ainsi qu'
- aux professeurs du club et à leurs élèves.

Les vestiaires et les douches sont ouverts aux conditions suivantes :

- Pour les personnes nées en 2001 et plus jeunes : pas de restrictions de nombre,
- pour les personnes de 12 ans et plus avec port du masque
- pour les personnes nées en 2000 et plus âgées : 1 personne par 4m2 avec port du masque.

La capacité du Club House est limitée à 10 personnes simultanément.

6 Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures

Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes:

Les membres s'engagent à s'inscrire sous leur propre nom et à respecter ceci sur le terrain.

Toute occupation du court sans exception doit être reportée dans le système de réservation.

La réservation à l'avance des courts est possible grâce aux mesures/systèmes suivants:

- Système de réservation Carol (accessible via le site internet du club).
- Réservation téléphonique auprès du secrétariat durant les heures d'ouverture.

Les entraînements et cours de l'école de tennis sont annoncés dans le système de réservation.

Les fiches de présences de l'école de Tennis sont tenues à jour par les professeurs.

7 Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Mesures
Les mesures de protection du TC Versoix ont été communiquées le 01.07.21 aux groupes cibles via les canaux suivants:
La mise en application du concept est insérée dans la page "COVID-19, mesures et impacts" du site avec un lien vers le document.
Un message invitant les membres à consulter le concept de protection est inséré dans la page de réservation des courts.
Le concept est intégré dans la rubrique "documents" de la bibliothèque du site internet du club.
La mise en application du concept est communiquée via les réseaux sociaux.

8 Autorisation d'utilisation des infrastructures communales

La Ville de Versoix autorise l'utilisation des infrastructures communales dédiées au tennis sous certaines conditions.

Mesures
Afin de garantir une utilisation conforme aux directives du Conseil Fédéral, la Ville de Versoix demande au Tennis Club de Versoix de lui fournir les documents suivants:
Envoi du plan de protection du Tennis Club de Versoix pour la bonne utilisation des infrastructures communales en accord avec les dernières directives.
La Ville de Versoix attirera l'attention sur d'éventuels abus et elle est habilitée à expulser des personnes de l'établissement. En cas de récidive, l'autorisation d'utiliser les installations sportives sera immédiatement retirée.

2 Conclusion

Ce document a été établi par le TC Versoix en date du [1.07.2021](#)

Personne mandatée COVID-19 pour le TCV,

Gil Pinto-Pereira

Signature:

